



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Objectifs de
développement
durable

©Anton_Ivanov - Shutterstock



©ZouZou - Shutterstock



©Jayakumar - Shutterstock

Renforcer l'obligation de rendre des comptes dans le cadre de la mise en œuvre de l'ODD 4 – Éducation 2030

Table ronde ministérielle de haut niveau sur l'ODD 4 - Éducation 2030

1er novembre 2017, 15 h 00 - 18 h 00, Salle II, Siège de l'UNESCO

I. Contexte

L'ODD 4 - Éducation 2030 réaffirme l'engagement mondial garantissant le droit à l'éducation et à l'apprentissage tout au long de la vie, qui sert de base au développement durable. Comme le soulignent la Déclaration d'Incheon et le Cadre d'action Éducation 2030 adoptés en 2015, il est indispensable de renforcer la gouvernance, les partenariats et l'obligation redditionnelle pour concrétiser, dans des pratiques et des politiques nationales, les cibles et les engagements mondiaux relatifs à l'éducation. Qu'il s'agisse de gouvernements, d'établissements scolaires et d'enseignants, de familles et de citoyens, d'organisations de la société civile ou encore du secteur privé, les différents partenaires engagés au service de l'éducation ont un rôle important à jouer dans cette entreprise sociétale collective. Chacun d'entre eux a également d'importantes responsabilités dans les efforts menés collectivement pour tenir l'engagement mondial qui vise à garantir à tous le droit à une éducation de qualité, et est à ce titre tenu de rendre des comptes. Porteurs de devoirs, les gouvernements sont responsables au premier chef de l'application du droit à l'éducation et ils jouent un rôle central en tant que garants de la gestion et du financement rationnels, équitables et efficaces de l'enseignement public.

II. Objectifs

S'appuyant sur les avancées réalisées par les pays au cours des deux dernières années, cette manifestation de haut niveau vise à étudier les différentes expériences nationales en matière de renforcement des systèmes de gouvernance et de reddition de comptes, ainsi qu'à mieux comprendre les possibilités et les défis associés à cet effort de concrétisation des engagements pris dans le cadre de l'ODD 4 – Éducation 2030. Elle sera l'occasion de passer en revue les différents processus, mécanismes ou instruments mis en place par les gouvernements pour promouvoir l'obligation redditionnelle et la transparence, y compris au moyen de rapports publics plus complets et d'une surveillance plus rigoureuse. Les participants se pencheront également sur la façon dont le renforcement de l'obligation redditionnelle peut améliorer le financement de l'éducation, tant au niveau national qu'international, et contribuer ainsi à la mise en œuvre de l'ODD 4 – Éducation 2030.

III. Format

Ouverture et exposé liminaire

La table ronde de haut niveau commencera par un discours d'ouverture de la Directrice générale. L'exposé liminaire par l'équipe du Rapport mondial de suivi sur l'éducation de l'UNESCO (GEM), servira de cadre aux deux tables rondes, en présentant la notion d'obligation redditionnelle dans le domaine de l'éducation, la diversité des approches et la question centrale de la reddition de comptes en ce qui concerne le financement de l'éducation. Les tables rondes seront suivies de débats.

Table ronde thématique 1 : Obligation de rendre des comptes – Une diversité des approches

L'obligation redditionnelle vise à renforcer l'efficacité et l'efficacé des systèmes éducatifs pour, au bout du compte, améliorer les résultats pour tous, tant sur le plan individuel et social qu'en matière de développement. À cette fin, des données ponctuelles, fiables et transparentes sont nécessaires, qui permettent de dûment éclairer les décisions liées à l'utilisation des moyens, à la réglementation des établissements d'enseignement et à la qualité et à la pertinence de l'apprentissage, ainsi qu'à déterminer le niveau d'adéquation entre les résultats de l'apprentissage et les objectifs nationaux en matière d'éducation et de développement.

Les façons d'appréhender et de concevoir l'obligation redditionnelle en matière d'éducation sont très différentes selon les contextes. En présentant la multiplicité des approches, des mesures, des stratégies et des outils adoptés par les gouvernements dans le cadre des ODD, cette table ronde permettra d'identifier les environnements favorables nécessaires à la bonne application du principe de reddition de comptes, quel que soit le contexte.

Questions d'orientation pour les intervenants :

- Quelle est votre approche en matière d'obligation redditionnelle dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs et des cibles de l'agenda Éducation 2030 ?
- Quels mécanismes de suivi des systèmes nationaux d'enseignement public garantissent le respect de l'obligation de rendre des comptes ?
- Comment les rendre plus efficaces ?

Table ronde thématique 2 : L'obligation de rendre des comptes dans le cadre du financement de l'éducation

L'obligation redditionnelle en matière de financement est décisive pour la réussite de l'agenda Éducation 2030. Elle entraîne deux obligations qui s'appliquent à l'ensemble des acteurs de l'éducation, à savoir : (i) que les établissements rendent compte de l'utilisation de leurs ressources et (ii) qu'ils agissent dans le respect du droit. En matière d'éducation, les gouvernements sont responsables devant leurs citoyens. Il leur incombe de veiller à ce que les fonds publics soient affectés aux fins pour lesquelles ils ont été engagés et à ce qu'ils soient utilisés de façon à garantir le droit de tous les apprenants à l'éducation, en particulier ceux qui appartiennent aux populations défavorisées.

Des informations fiables et complètes sur la provenance et l'emploi des fonds sont essentielles pour s'assurer de leur utilisation rationnelle par les gouvernements, conformément aux priorités inscrites au budget de leurs plans d'éducation. Cette table ronde étudie comment une meilleure application de l'obligation redditionnelle peut améliorer le financement national et international de l'éducation.

Questions d'orientation pour les intervenants :

- Comment garantir une meilleure application de l'obligation redditionnelle relative au financement national et international de l'éducation ?
- Quelle est l'efficacité des différents processus, mécanismes et instruments de suivi et d'établissement de rapports concernant les budgets publics dans le cadre de la promotion de la transparence et de l'obligation redditionnelle aux niveaux national et international ?

IV. Intervenants

Les deux tables rondes rassembleront des Ministres de l'éducation de toutes les régions.

V. Contact

Section des partenariats, de la coopération et de la recherche de l'UNESCO
Division pour l'appui et la coordination de l'agenda Éducation 2030 (ED/ESC/PCR)
Email : education2030@unesco.org